

DIP : quand se spécialiser

Par **Septimus**, le 20/01/2016 à 23:15

Bonjour à toutes et à tous,

Je suis étudiant en L3 et je réfléchis au Master pour l'an prochain. A priori je me sens plutôt publiciste, bien que je n'ai rien contre le droit privé ^^ . J'aime surtout le droit international public ("DIP" pour les intimes), et j'envisage de faire un master dans ce domaine, et dans l'idéal de travailler dans le domaine des relations internationales, de la diplomatie voire du journalisme, j'ai pas encore d'idée de métier très précise.

Ma fac ne propose pas ce master.

Je vois deux options : soit je m'inscris dès la rentrée prochaine dans un M1 de DIP dans une autre université, soit je m'inscris dans le master de droit public généraliste de ma fac , et je me spécialise seulement à partir du M2.

Matériellement et financièrement ce serait plus facile pour moi de faire une année de plus dans ma fac actuelle. Au delà de ça, je me demande s'il ce n'est pas mieux de commencer par un master généraliste, pour pouvoir rebondir plus facilement en cas de refus en M2 ? Est-ce que le fait de faire un M1 "droit public général" dans une fac de province correcte, mais qui n'a pas la réputation d'Assas ou de Sorbonne non plus, est préjudiciable ou handicapant pour intégrer un M2 en DIP par la suite ?

En résumé, est-ce qu'il vaut mieux se spécialiser dès le M1, ou bien faire un M1 public général, qui a l'avantage peut-être de laisser plus de portes ouvertes, et tenter un M2 DIP par la suite ? J'ai un peu peur de me retrouver le bec dans l'eau avec mon M1 DIP si jamais je ne suis pas accepté en M2, ou si finalement ça ne me plaît pas, alors que j'aurais pu jouer la carte de la prudence en choisissant un M1 plus général.

Par **Visiteur**, le 21/01/2016 à 13:47

Salut.

A la différence près que je suis privatiste, j'ai fait à peu près le choix que tu exposes.

J'ai choisi un M1 droit privé général en choisissant en grande partie des matières notariale, et un peu de droit des affaires, de façon à me laisser (j'espère) des portes ouvertes à la fin de l'année.

Personnellement je pense avoir bien fait, parce que comme beaucoup d'autres dans ma promo, certaines matières importantes du notariat m'ont quelque peu rebuté cette année, et je suis complètement perdue alors que depuis la L1 j'avais un projet bien précis.

Donc le conseil que je peux te donner c'est de ne pas te précipiter, de prendre ce M1 droit

public général s'il te plait, et d'y choisir les matières que tu préfères vraiment.
Ce n'est qu'un intitulé, je pense que pour intégrer un M2 ils regarderont surtout si tu as choisis les matières qui les intéressent pour le M2 en question.

Sinon, juste comme ça, de quelle fac viens-tu si je puis me permettre ? Je demande ça parce qu'il y a justement un M1 droit public général (et un M2 aussi je crois), qui est relativement intéressant, pour ceux qui aiment le public.

Par **Dragon**, le **21/01/2016** à **17:18**

Bonjour,

à titre informatif, le droit international public mène à très peu - voire aucun - métier.. C'est une branche bouchée et sans grande perspective..

Je vous conseille d'effectuer un M1 de droit public assez général pour ne pas vous enfermer dans un domaine trop restreint.